

AVIS AU PUBLIC

CONCERNANT LA CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATIONS (PPRI) DE SOLLIES-TOUCAS

La concertation est organisée par la préfecture du Var, Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

Objet :

La concertation publique a pour objectif d'informer la population du contenu du PPRI et de lui permettre d'exprimer son avis.

Durée :

La concertation publique débute le 06 mars 2023 et s'achève le 09 mai 2023.

Modalités :

Conformément à l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2014 prescrivant l'élaboration d'un PPRI sur la commune de SOLLIES-TOUCAS le projet de PPRI fait l'objet des modalités de concertation suivantes :

- Une exposition du dossier en mairie Place Clément Balestra, 83210 SOLLIES-TOUCAS
- Un registre papier d'observation sur lequel le public pourra s'exprimer durant toute la durée de la concertation. Il sera mis à disposition en mairie Place Clément Balestra 83210 SOLLIES-TOUCAS, aux jours et heures d'ouverture au public
- Une réunion publique le 18 avril 2023 à 18h30 en salle des fêtes de SOLLIES-TOUCAS
- Une information et mise à disposition du dossier sur le site internet des services de l'Etat dans le Var : www.var.gouv.fr
- Un registre dématérialisé à l'adresse mail : ddtm-ppri-sollies-toucas@var.gouv.fr